

Instruction portant règlement pour le paiement des dommages causés aux propriétés privées et mesurés à prendre en cas de dommages causés aux biens du domaine public communal pendant les manœuvres et exercices spéciaux exécutés annuellement par les corps des troupes et à l'occasion du fonctionnement des champs de tir. Édition mise à jour des textes en vigueur jusqu'au 25 août 1899.

8. Paris [1899].